



## Défaut de pièce automobile

Par manu, le 31/08/2010 à 11:50

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un véhicule de 4 ans et 50 000 km, qui a toujours été entretenu chez Renault.

Suite à un problème de colonne de direction j'ai appris par mon garagiste que ce dernier était lié un défaut d'une pièce électronique, laquelle est donc par principe non soumise à l'usure.

Renault me facture cette pièce (avec une marge pour eux de 20%!); au total les réparations me reviennent à 1700 euros.

Ce défaut de pièce étant plus que connu chez Renault je me suis tourné vers leurs services afin de réclamer une prise en charge financière de leur part. Or il paraîtrait que du fait que la voiture à 4 ans ils ne feront rien.

Que puis-je faire afin d'obtenir réparation?

Merci par avance de vos éclaircissements

Cordialement

Emmanuel